

Mme KONE

DIRECTION REGIONALE
DES DOMAINES ET DU
CADASTRE DE KOULIKORO

BUREAU DE KATI

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

N° DU BORDEREAU Trois (3)

CONSERVATION
DE LA PROPRIETE FONCIERE
DU CERCLE DE KATI

FORMALITE REQUISE DU
17/11/2015

REGISTRE DES DEPOTS
VOL XXXI N°104514


TITRE FONCIER
88318

Mentionné à la section V
BORDEREAU ANALYTIQUE



MODIFICATIONS	INSCRIPTIONS	RADIATIONS
	<p align="center">INSCRIPTION D'HYPOTHEQUE</p> <p>Suivant acte notarié en date du 02/09/2015 enregistré à Bamako le 17/09/2015, Vol. VI Fol. 150 passé par devant Maître Demba KONE, Notaire à la résidence de Bamako,</p> <p>CORIS BANK INTERNATIONALE MALI Société Anonyme au capital de Cinq milliards cinq cent millions (5.500.000.000) de F CFA, ayant son siège social à Bamako Quartier du Fleuve Boulevard du 22 Octobre ; représentée par représentée par Mr Alassane KABORE, demeurant à Bamako ;</p> <p>en vertu des pouvoirs qui résultent de sa fonction de Directeur des Risques et Affaires Juridiques, assurant l'intérim du Directeur Général de la dite Structure suivant Note de Service N°009/2015 du 30/07/2015 ; lequel ès qualité a par ces présentes consenti un crédit à moyen terme à hauteur de Cent soixante un millions deux cent soixante mille deux cent vingt cinq (161.260.225) F CFA avec une inscription hypothécaire d'un montant de Cent millions (100.000.000) de Francs CFA sur le TF N°88318 de Kati (objet de bail avec promesse de vente, suivant acte N°14-001/DNDC-DRDC en date à Koulikoro du 01/12/2014) à</p> <p>Mr Birama DIALLO Economiste Promoteur du Lycée Gnètaaso, demeurant à Bamako Daoudabougou rue 245 porte 225.</p> <p>A la garantie et sûreté du remboursement des sommes dues et susceptibles d'être dues, en principal intérêts, frais et accessoires, Mr Birama DIALLO, affecte et met en hypothèque au profit de la dite Banque, la parcelle de terrain sise à N°Tabacoro, d'une superficie de 41a 41ca objet du TF N°88318 inséré au livre foncier du Cercle de Kati, Vol 449 Fol 164, ce qui fut accepté par le représentant de la Banque ès qualité.</p> <p>En conséquence du dépôt d'une expédition de l'acte relaté ci-dessus une inscription d'hypothèque spécialement de premier rang et sans concurrence à hauteur de Cent millions (100.000.000) de Francs CFA a été mentionnée à la section V tant du titre foncier N°88318 du Cercle de Kati que de sa copie. Un certificat d'inscription a été établi et délivré à Maître Demba KONE Notaire pour le compte de la CORIS BANK MALI.</p>	

Kati, le 17/11/2015
LE CHEF DE BUREAU,


Adama TRAORE
Inspecteur du Trésor

